Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20261118-2026_135-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 04/11/2026

Date de la convocation
28/10/2026

Date d'affichage
28/10/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15 Présents : 13 Votants : 14

L'an 2026, le 04 novembre et à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, M. BARBEAU Grégoire, Mme CHARLES Aurélie, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, M. KERGOAT Joel, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna, Mme KHEZZANE Christine, M. EON Jonathan, M. CHARLIER Clothaire, Mme SABATIER Nathalie, Mme Hutsebaut Sylvie, M. ROUILLARD Emmanuel

Excusés avec pouvoir : Mme GODEFROY Nathalie pouvoir donné à M. EON Jonathan

Excusé sans pouvoir : M. Daniel Brossais

Secrétaire de séance : Nathalie SABATIER

Réf	2026-135

Objet de la délibération : RESTAURATION SCOLAIRE : MODALITE DE LA SUBVENTION FACULTATIVE A LA RESTAURATION DE L'OGEC DE SAINT-GOULVEN

M. le Maire précise que la convention entre la commune de Saint-Didier et L'OGEC de Saint-Goulven pour la Restauration, informe des modalités de facturation (délibération 2026-101 du conseil 02 juillet 2026).

Pour rappel, le repas est facturé 5 €. Un titre sera envoyé à la trésorerie pour recouvrement.

L'OGEC de Saint-Goulven fournit, chaque début du mois, à la Mairie de Saint-Didier un tableau des consommations de repas en spécifiant le quotient familial ainsi que la somme des recouvrements.

A partir de ces éléments, la mairie allouera une subvention facultative, en fonction du quotient familial, à la restauration de Saint-Goulven selon les modalités ci-dessous :

	Participation commune
Tr 1 : 0-999	1,28 €
Tr 2 : 1000-1299	0,59 €
Tr 3 : 1300-1599	0,32 €
Tr 4 : >=1600	0 €

La mairie établira un état signé par le Maire pour mandatement à L'OGEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Approuve** les modalités de la subvention facultative à la restauration de l'OGEC de Saint-Goulven pour la période du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2026,
- **Autorise** M. le Maire à signer tout acte en lien avec ce dossier.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2 (Sylvie Hutsebaut, Yoanna Christy)

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20261118-2026_135-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

Le Secrétaire de séance,
Nathalie SABATIER

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)